



**L'APPARENCE PHYSIQUE
EST UN CRITÈRE DE DISCRIMINATION
INTERDIT PAR LA LOI**

Si vous êtes victime de discrimination,
saisissez le Défenseur des droits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**

Le droit en action



defenseurdesdroits.fr

www.defenseurdesdroits.fr

09 69 39 00 00